



Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire

Le 23 juin 2011 à 19h à la Mairie de BARBEREY SAINT SULPICE

Présents : voir feuille d'émargements

M. Marcel SPILMANN ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour de cette réunion.

La majorité des membres du conseil étant présente, l'assemblée est déclarée valablement constituée.

Mme LEROY Marie-Thérèse est élue secrétaire de séance.

Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Aube

Le Conseil Communautaire réuni le 23 juin 2011 a examiné et délibéré sur les orientations du schéma départemental de l'Aube concernant la communauté de communes ;

Le Président rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales, une réforme territoriale d'ampleur a été engagée avec l'élaboration d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ce schéma a été présenté par Monsieur le Préfet de l'Aube le 6 mai 2011.

Ainsi, il est regrettable que ce travail de rationalisation du territoire départemental, qui devait être « *un exercice de production conjointe entre le préfet et les élus* » n'ait jamais été réellement engagé, les élus de notre territoire ayant découvert le projet préfectoral lors de la présentation à la CDCI du 6 mai 2011 ou dans la presse locale.

L'exposé du dossier entendu,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **REFUSE** à l'unanimité la proposition préfectorale, de rattachement de la commune de Lavau au Grand Troyes, et la prise de la « compétence scolaire » aux motifs :

1. Que contrairement aux dispositions de la Circulaire NOR/IOC/B/10/33627/C du Ministre de l'Intérieur du 10 décembre 2010 l'élaboration du SDCI devait être conçu comme « *un exercice de production conjointe entre le préfet et les élus ... Il est donc impérativement nécessaire qu'il fasse l'objet d'une concertation* », ce qui n'a pas été le cas dans le cadre de la proposition préfectorale de rattachement de la commune de Lavau au Grand Troyes, et la prise de « compétence scolaire ».
2. Qu'aucune étude d'impact budgétaire et fiscale ni de rapport explicatif n'ont été réalisés par les services de l'Etat et ce conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi du 16 décembre 2010.
3. Que toutes les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle sur la fiscalité des communes et des communautés de communes ne sont toujours pas connues à ce jour et qu'il est donc impossible de mesurer les impacts financiers réels de la proposition de Monsieur le Préfet.
4. Que les raisons particulières avancées, justifiant l'orientation proposée par Monsieur le Préfet, méritent d'être reconsidérées.
5. Le Maire de la commune de Lavau n'est pas opposé au rattachement de sa commune au Grand Troyes à l'horizon 2018 - 2020.

Pour mémoire, le Président de la communauté de communes Seine Melda Coteaux, accompagné des maires des quatre communes pressenties, ont rencontré le Président du Grand Troyes et un des vices présidents fin 2010 et ont échangé sur le projet. Il a été convenu d'un commun accord que l'intégration se ferait dans un délai d'une dizaine d'années ce qui permettrait à la communauté de communes Seine Melda Coteaux de se structurer et finaliser les projets lancés (micro crèches, salle multisports, déchèterie...) ; une rencontre annuelle a été préconisée afin de suivre l'avancement des projets.

6. La communauté de communes Seine Melda Coteaux est la moins riche des communautés de communes, le projet à terme lui retire ses communes les plus riches. Le retrait de ces communes, à ce jour, représente une perte de 51 % de sa dotation.
 7. Les RP.I. fonctionnent correctement et à des coûts réduits, le conseil communautaire à l'unanimité émet un avis défavorable pour la prise de compétence scolaire dans l'immédiat. Plusieurs communes viennent de construire des locaux scolaires ou périscolaires, il est nécessaire de mener une étude et une réflexion approfondies sur les problèmes inhérents à cette prise de compétence (regroupements, transports, restauration, accueil périscolaire, gestion du personnel...)
 8. Refus de la prise de compétence du syndicat intercommunal pour la gestion et l'entretien d'une lame niveleuse ; les trois communes concernées devront gérer leur matériel commun sous forme de convention.
- **DEMANDE** à l'unanimité à Monsieur le Préfet **de surseoir** au projet de rattachement de la commune de Lavau au Grand Troyes et de la prise de « compétence scolaire », et de **prolonger ou la phase préparatoire d'élaboration du SDCI ou la période de 3 mois** au cours de laquelle nos Communautés de Communes et communes doivent émettre un avis sur le projet préfectoral. Cette prolongation sera mise à profit pour élaborer de manière concertée des statuts cohérents pour la Communauté de Communes Seine Melda Coteaux, et ainsi d'en mesurer toutes les conséquences financières et fiscales pour les habitants et usagers du territoire.

- **DEMANDE** à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale d'être auditionnée sur le projet précité.

Rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le rapport ci-après :

1. CARACTERISTIQUES :

La communauté de communes dessert au 31/12/2010 17 communes : Barberey-Saint-Sulpice, Creney-près-Troyes, Dierrey-Saint-Pierre, Feuges, Lavau, le Pavillon-Sainte-Julie, Macey, Mergé, Montgueux, Payns, Saint-Benoit-sur-Seine, Saint-Lyé, Sainte-Maure, Vailly, Villacerf, Villechetif, Villeloup pour un total de 13 642 habitants (population municipale).

Les caractéristiques du service sont les suivantes pour toutes les communes (à l'exception de Feuges qui confie la gestion du service d'élimination des déchets au SIEDMTO) :

Type de collecte	Fréquence	Société collectrice
Ordures ménagères en porte à porte	1 fois / semaine	SITA DECTRA (51 370 ST BRICE COURCELLES) en application du marché de services en vigueur depuis le 1 ^{er} juin 2007.
Collecte sélective en porte à porte des matériaux recyclables corps creux (bouteilles plastiques, emballages acier/aluminium, cartonnettes et briques alimentaires), présentés en sacs plastiques transparents fournis par la communauté de communes	1 fois / semaine en même temps que les ordures ménagères	
Ramassage en porte à porte des encombrants déposés la veille au soir devant les habitations	1 fois / semestre (mars/avril et septembre/octobre)	Les coûts sont dus à la tonne collectée
Collecte en points d'apport volontaire pour le papier (papiers, magazines, journaux...)	1 fois / quinzaine	PATE (02 880 CROUY) en application du marché de services en vigueur depuis le 1 ^{er} juin 2007. Les coûts sont dus à la tonne collectée
Collecte en points d'apport volontaire pour le verre	1 fois / quinzaine	

Service complémentaire pour la commune de Barberey Saint Sulpice

Ramassage des déchets verts	1 fois /mois de novembre à février et 1 fois /semaine de mars à octobre	ONYX EST (10 120 ST ANDRE LES VERGERS) contrat en vigueur depuis le 1 ^{er} avril 2009
-----------------------------	---	--

Les communes sont équipées de conteneurs 3 ou 4 m³ à raison d'une benne pour environ 500 habitants, soit 1 à 4 points d'apports par commune.

La CdC gère à ce jour la collecte et le transport des ordures ménagères et matériaux recyclables, ainsi que la collecte, le transport et le traitement des encombrants.

La compétence « traitement » ayant été transférée au Syndicat Départemental d'Élimination des déchets de l'Aube (SDEDA), celui-ci a repris progressivement l'intégralité de la compétence (sauf pour les encombrants), depuis la signature des nouveaux contrats en mai 2007.

Ainsi, les déchets collectés sont évacués vers un centre de traitement ou un centre de transfert :

- Traitement des ordures ménagères :

- CSDU de SAINT AUBIN (10400), lieu-dit la Gloriette route de Nogent

- Tri des emballages ménagers légers :
 - Centre de transfert 3 rue des prés de Lyon à la Chapelle St Luc (10600) – Sté ESA
- Verre :
 - Usine de SAINT MENGE dans les Vosges (88170) - Sté OI Manufacturing
- Tri des papiers, journaux magazines :
 - Centre de transfert à Torvilliers (10440) – sté ONYX EST
- Compostage des déchets verts :
 - Unité de compostage à Feuges (10150) – Sté Agricompost 10
 - Unité de compostage à Bouilly (10320) – Sté La Compostière de l’AUBE

Pour les « Encombrants », le titulaire a proposé le CSDU de SAINT AUBIN (10400), lieu-dit la Gloriette route de Nogent.

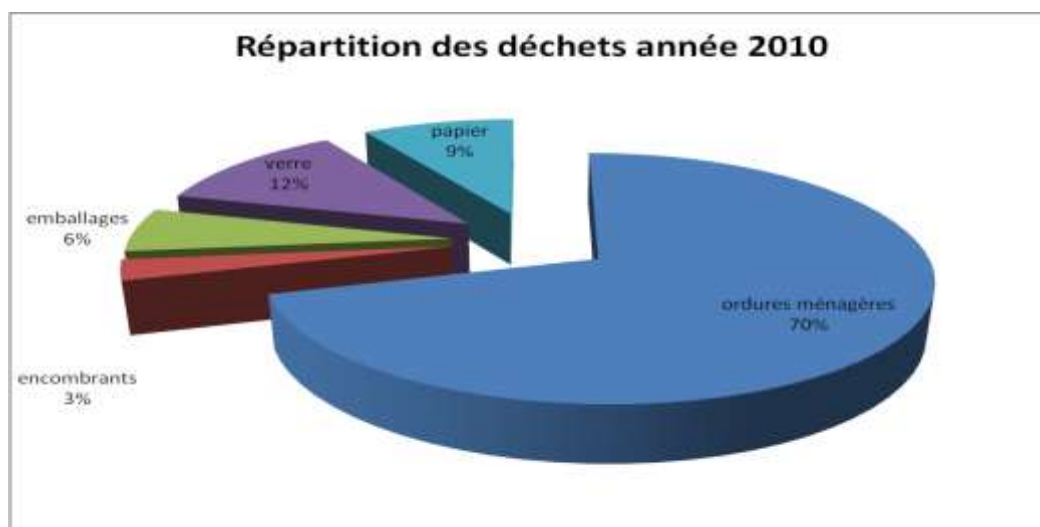
Il est à noter qu’une convention avec la Communauté de l’Agglomération Troyenne est en vigueur pour permettre l’accès aux déchèteries de l’agglomération aux communes de Barberey-Saint-Sulpice, Creney-Près-Troyes, Dierrey-Saint-Pierre, Lavau, Macey, Montgueux, Le Pavillon-Sainte-Julie, Payns, Saint-Benoit-sur-Seine, Saint-Lyé, Sainte-Maure, Vailly, Villechétif.

2. STATISTIQUES :

sur la base de 13 442 habitants (à l’exception de Feuges)

TONNAGES COLLECTES

	Ordures ménagères	Encombrants	Emballages	Verre	Papier
Tonnage 2010	3 396,92	132,78	284,06	572,18	430,42
Ratio : kg / an / habitant	252,71	9,88	21,14	42,57	32,02
<i>Rappel ratio 2009</i>	<i>256,00</i>	<i>8,47</i>	<i>18,99</i>	<i>43,44</i>	<i>29,86</i>

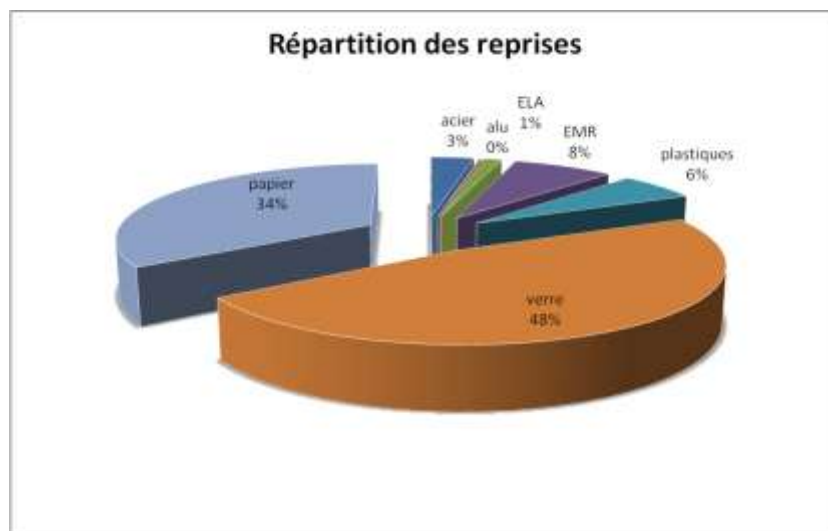


Déchets verts Barberey : 111,04 tonnes (*Données SDEDA*)

DETAIL DES TONNAGES VALORISES EN TRI

*Données SDEDA

	Verre	Papier	Ela (briques)	Emr (cartonnettes)	Acier	Alu	Plastiques
Tonnage 2010	572,18	412,80	16,20	91,23	39,16	1,71	71,33
ratio : kg / an / habitant	42,57	30,71	1,20	6,79	2,91	0,13	5,31
Rappel 2009	43,44	28,91	0,49	4,61	2,62	0,11	4,94



Pour l'année 2010 le pourcentage de déchets valorisés par rapport au poids total de déchets produit est de 28,70 % (rappel 2009 : 26,80 %).

Etant observé qu'au niveau de la caractérisation, le refus s'élève à 2,70 % pour les JRM (journaux, revues et magazines) et 14,60 % pour les corps creux (tri sélectif).

3. DONNEES FINANCIERES :

DEPENSES

Le coût global comptable pour l'exercice 2010 s'élève à : 877 538,65 € TTC

Dont, pour les principales prestations :

Marché SITA DECTRA (OM, tri sélectif, encombrants)	328 884,41 € TTC
Marché PATE : pour le verre et le papier	37 443,99 € TTC
Marché ONYX : déchets verts commune de Barberey St Sulpice	11 512,81 € TTC
Coût du traitement à reverser au SDEDA (dont reliquat 2009)	345 157,56 € TTC
Adhésion au SDEDA	13 159,00 € TTC
Coût d'accès aux déchèteries 2010 pour les communes concernées	116 620,00 € TTC
SIEDMTO	15 115,52 € TTC
Subvention Ligue contre le cancer (tonnage de verre collecté)	1 743,44 € TTC
Impression guide de tri	729,56 € TTC

Déplacements nouveaux conteneurs à Payns, Lavau, Creney	191,36 € TTC
Parution journaux officiels appel offres	1 001,00 € TTC
Prestation de services pour appel d'offres	5 980,00 € TTC

RECETTES

La recette globale pour l'exercice 2010 s'élève à : 1 053 192,31€ TTC

Le soutien perçu pour les matériaux recyclables (Eco emballage)	106 989,58 € TTC
La reprise de matériaux	33 238,92 € TTC
TEOM perçue	901 451,00 € TTC
Barberey Saint Sulpice : frais de collecte des déchets verts	11 512,81 € TTC

Animation jeunesse : organisation du transport

Monsieur le Président expose qu'il n'a pas trouvé de solution pour l'organisation du transport pendant la période estivale.

Ainsi, il n'y aura pas de transport pour cet été.

Définition des axes de la convention Pays Région 2011-2013

Les axes du prochain contrat sont :

- Service à la population
- Domaine scolaire
- Les personnes âgées

Devraient être pris en charge les projets suivants :

- Multisports : Feuges, Barberey Saint Sulpice, Payns et communauté de communes
- Scolaire : Mergey, Lavau, Payns
- Equipement sportif : agrandissement vestiaires à Villechétif.

Avancement dossier micro crèche

Le bâtiment sera prêt mi juillet pour une ouverture en septembre. La commande de mobilier est également effectuée.

Des problèmes d'organisation à Familles Rurales retardent les inscriptions. Celles-ci doivent parvenir aux familles pour le 15 juillet dernier délai.

Avancement dossier salle multisports

La commission d'appel d'offres se réunira le 27 juin 2011 afin de choisir l'architecte qui proposera les maquettes.

M. Pottier, président de la commission équipements sportifs, rappelle que le bâti a un coût estimé à 1 500 000 € et 500 000 € pour les aménagements extérieurs.

Structuration de la communauté de communes

Afin de faire face au travail de plus en plus important, Monsieur le Président propose de recruter une personne supplémentaire. Aussi, il propose de chercher un local.

La conseil accepte d'entreprendre les démarches pour la création d'un poste de secrétariat et la recherche d'un bâtiment suffisamment grand pour avoir une salle de réunion de conseil.

Questions diverses

Projet déchèterie : M. le Président se charge de contacter un bureau d'étude situé à Beaune afin de connaître les démarches à entreprendre pour la réalisation d'une étude complète (emplacement, coût du projet et coût de fonctionnement...).

Lettre Pays : M. Gallet expose que la prochaine lettre du Pays devra contenir l'avis du conseil sur le schéma départemental de coopération intercommunal de l'Aube.

Séance levée à 21 h